

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin  
75011 PARIS  
Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web : <https://www.codinf.fr>

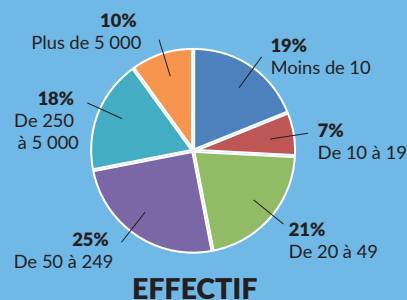
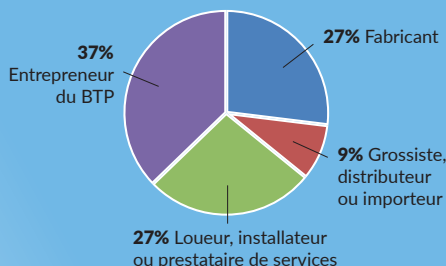


## ENQUÊTE CODINF SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Notre enquête a été relayée par la Médiation des entreprises auprès de ses correspondants RFAR, signataires de la Charte ou détenteurs du Label et auprès du réseau des dirigeants d'associations professionnelles CEDAP. Nous avons également proposé de la relayer aux syndicats ou fédérations que sont le DLR, le CIFL, le CAP, l'UNFEA, ELLIPSO, la FIPEC, la FNTP, l'U2P et la CAPEB.

À ce jour nous avons collecté 680 réponses, représentant une belle diversité de taille et d'activités.

 [Lien vers l'enquête](#)



## 4<sup>E</sup> GROUPE D'ÉCHANGES (scores et autres notes de décision de crédit)

En introduction, Nicolas GIOAN, le directeur général de Kwote, a rappelé que leur finalité est l'évaluation de la solvabilité d'une entreprise :

- les scores sont des systèmes experts, dont les règles et la pondération sont libres et d'application immédiate ;
- les notes sont des avis issus d'un diagnostic quantitatif et qualitatif à très court terme.

Scores et notes peuvent être conçus en interne ou par des prestataires extérieurs. Ils peuvent être intégrés dans le processus de décision crédit ou servir à des présélections (exemple : prospects solvables) ou à aiguillonner un assureur-crédit un peu frileux...

Quoi qu'il en soit, il faut rappeler que la décision crédit reste une responsabilité du chef d'entreprise, éclairé par le Crédit manager au moyen de ces notes ou scores et de l'historique avec le client. Le désir d'évaluer la qualité de comportement (RSE, RFAR\*) des partenaires est une option qui prend de plus en plus d'importance.

\* Responsabilité Sociale des Entreprises et Relations Fournisseurs & Achats Responsables.

L'intervenant de la Banque de France, Philippe Placé, a rappelé que son score (notation FIBEN) est destiné à la maîtrise interne des risques des établissements financiers et qu'il intègre de plus en plus d'éléments qualitatifs. De plus, il a la particularité d'être fourni gracieusement à chaque entreprise scoriée.

62% des entreprises sont à ce jour cotées en « zone favorable », soit la même proportion qu'avant les crises actuelles.

Synthèse d'informations recueillies mensuellement auprès de plusieurs centaines de chefs d'entreprises de la région, « Tendances régionales » présente les évolutions de la conjoncture économique dans l'industrie, les services marchands et la construction :

 <https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales>

Le témoignage reçu de l'opérationnel crédit dans l'intérim avait tout son intérêt dans cette période particulièrement chahutée : un choix délibéré pour l'assurance-crédit, qui s'engage à rembourser l'assuré si elle se trompe dans son jugement, à la différence du renseignement commercial s'appuyant sur des scores ; en définitive, les scores de comportement de paiement, plus factuels et assis sur des expériences récentes, sont à privilégier par rapport aux scores de solvabilité, dans le cas où ils sont disponibles.

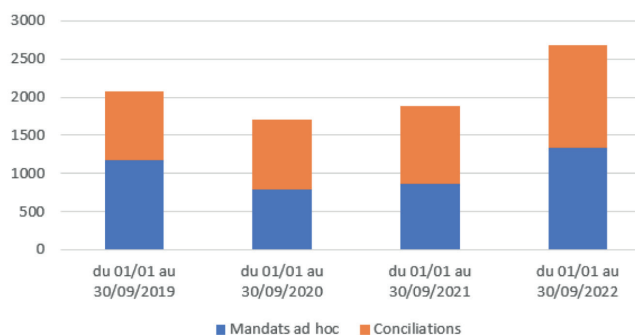
## 9<sup>E</sup> ASSISES DES DÉLAIS DE PAIEMENT & DES FINANCEMENTS

La Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme a confirmé que La Banque de France expérimente depuis le début de l'année l'intégration du respect des délais de paiement dans la notation FIBEN, un retard\* supérieur à 10 jours entraînant une décote d'un cran.

\* En l'absence d'autre précision, l'on peut supposer qu'il s'agit d'un ratio de notation fournisseurs / achats > 70 jours

### Évolution des procédures amiables depuis 2019

Le nombre de procédures ouvertes aux trois premiers trimestres 2022 (2685) dépasse de peu celui de toute l'année 2021 (2666) et de 29% celui de 2019 sur la même période.



### Quelques constats de l'Observatoire des délais de paiement

Les délais baissent de 8 jours en 14 ans (-16%), mais pas les retards ! Leur apparente amélioration jusqu'en 2018 (non corroborée par l'enquête CODINF) évoquée par Altarès a été annihilée depuis !

Dans un monde « idéal » (sans retard), la trésorerie des PME françaises serait renflouée de 12 milliards, dont 9 sont accaparés par les grandes entreprises. La dégradation structurelle du comportement de celles-ci, y compris en 2020, est telle qu'elles ne paient pas mieux qu'avant la loi de modernisation de l'économie (dite LME, de 2008), alors que l'objectif de cette loi était précisément de rétablir l'équilibre !

Les optimistes invétérés ont beau prédire des lendemains qui vont chanter grâce à la facturation électronique, il est permis d'en douter car les grandes entreprises ont plusieurs longueurs d'avance en la matière, dont le reste de l'économie n'a absolument pas profité !

## MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DES PRIX DES MATÉRIAUX

Lors des «24 heures du bâtiment» Bercy a annoncé que l'Observatoire des prix des matériaux, qui était jusqu'alors une expérimentation, va être officialisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## LA «CHECKLIST» ÉNERGIE : 10 QUESTIONS À SE POSER SUR SON CONTRAT ET SA FACTURE

Un comité de crise sur l'énergie a été mis en place. Animé par le Médiateur des entreprises, il réunit les principaux fournisseurs d'énergie et les organisations interprofessionnelles représentatives. Afin de faciliter la prise de décision des entreprises dans un environnement complexe et très contraint en matière de fourniture d'énergie, le comité de crise propose une « checklist » qui apporte une première série d'informations et de conseils répartis en 4 thématiques : le contrat, les prix, les aides et les possibilités de médiation avec les fournisseurs.

Ce document est disponible sur le site du Médiateur et régulièrement actualisé :



## RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
150 000 €	CANAL PLUS REUNION	35282764600071	28/11/2022
144 000 €	VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE	34219215000072	09/11/2022
90 000 €	SAPIAN	66200521401783	16/11/2022
82 000 €	LA PALETTE GUADELOUPE	31950330600072	16/11/2022
71 200 €	COFRIGO DISTRIBUTION	39096557200030	16/11/2022
60 000 €	VALEO COMFORT AND DRIVING ASSISTANCE	01725106700116	09/11/2022
36 000 €	VALEO SE	55203096700715	16/11/2022
27 000 €	FRANS BONHOMME	38370639700049	28/11/2022
16 000 €	LUSH FRANCE	48043087500363	16/11/2022
15 000 €	CERMIX	41489730600018	28/11/2022
11 000 €	SOFRILOG	55382046500639	16/11/2022
9 000 €	IGIENAIR	44997713100134	09/11/2022
5 000 €	FORESTIERE AMAZONIA	44908682600012	09/11/2022
3 000 €	RALLU TRANSPORTS	62920015500030	16/11/2022

## PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Comité de labellisation « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » des 8 et 22 novembre
- Assises des délais de paiement & des financements du 10 novembre
- Réunion du SNEFCCA Ile de France du 22 novembre
- Réunion de l'Observatoire des délais de paiement du 30 novembre
- Journée des Métiers du DLR du 5 décembre
- Groupe d'échange CODINF sur les scores du 9 décembre
- Webinaire UNFEA et CAP du 9 décembre : comment prévenir et limiter les impayés en contexte de crise ?
- Webinaire sur la facturation électronique auprès des adhérents CIFI du 13 décembre